

OIT COOP 100

L'OIT lance un appel à photos illustrant la contribution des coopératives et de l'économie sociale et solidaire au sens large au travail décent et au développement durable

27 avril 2020

L'OIT lancera au cours du second semestre 2020 une série d'«**expositions photos ILO COOP 100**» pour célébrer le [100^e anniversaire de l'unité des coopératives \(COOP\)](#).

Par cet appel, l'OIT invite des particuliers et des organisations à soumettre des photos illustrant la contribution des coopératives et de l'économie sociale et solidaire (ESS) en général à la promotion du travail décent et du développement durable. Les photos seront présentées dans le cadre d'une série d'expositions photos ILO COOP 100, qui auront lieu au cours du second semestre 2020.

Ces expositions se tiendront au siège de l'OIT à Genève ainsi que dans d'autres bureaux de l'Organisation partout dans le monde. Elles seront aussi disponibles virtuellement sur le site Web de l'OIT et sur les réseaux sociaux. Les photos reçues pourront aussi être utilisées dans de futures publications et communications de l'OIT (voir les conditions détaillées ci-dessous).

Thèmes des photos

Toutes les photos mettant en scène des coopératives et autres organisations de l'ESS au sens large sont les bienvenues. Elles devront traiter notamment des thèmes suivants:

- Formalisation de l'économie informelle (notamment dans l'économie des plateformes)
- Economie des soins
- Economie verte (par exemple, recyclage et énergies renouvelables)
- Economie rurale
- Elimination du travail des enfants
- Migrations de main-d'œuvre et déplacements forcés
- Paix et résilience, réponse aux crises (catastrophes naturelles, conflits, crises sanitaires, etc.)



- Autonomisation des femmes et égalité des sexes
- Diversité
- Emploi des jeunes
- Développement des compétences et renforcement des capacités
- Technologie et innovation.

Conditions de participation

- **Résolution:** Les photos doivent avoir la plus haute résolution possible pour une impression professionnelle, à savoir au minimum 1024 pixels (en hauteur ou en largeur) ou environ 300 pixels par pouce (au moins 1 Mo).
- **Formats:** PNG ou JPEG de haute qualité.
- **Formulaire d'information sur les photos:** Vous êtes priés d'utiliser [ce formulaire sur le site Google Docs](#) pour ajouter une légende à la photo et indiquer dans quel pays et à quelle date elle a été prise, le nom du photographe et l'organisation à laquelle il ou elle appartient. Le formulaire peut être rempli en anglais, français ou espagnol.
- **Envoi des photos:** Les photos devront être envoyées à coop@ilo.org, accompagnées du formulaire d'information dûment complété. Si vous envoyez plusieurs photos, veuillez les sauvegarder dans un fichier compressé au format ZIP et les transférer à coop@ilo.org à l'aide de l'application WeTransfer (<https://wetransfer.com/>).
- **Délai pour faire parvenir les photos: 10 juin 2020 Prolongée jusqu'au 22 juin 2020**

Critères de sélection

L'OIT avisera les participants dont les photos auront été sélectionnées pour l'exposition ou à d'autres fins (publication/communication). Les critères de sélection pour l'exposition photos ILO COOP 100 sont les suivants:

- Pertinence des actions collectives menées par les coopératives et les entreprises et organisations de l'ESS au sens large
- Pertinence des thèmes mentionnés précédemment
- Représentativité géographique
- Respect des conditions de participation mentionnées ci-dessus
- La créativité est un atout.

Conditions générales



- Tous les droits de propriété intellectuelle (droits moraux et droits économiques) liés à la participation demeurent la propriété des participants.
- Par la présente, les participants accordent à l'OIT une licence non exclusive et libre de redevances pour utiliser, adapter et publier toute photo reçue dans le cadre de cet appel, en lien avec les activités de l'Organisation.
- Pour toute photo qu'elle choisit de publier, l'OIT veillera à ce que le nom de l'auteur ou de l'organisation à laquelle il appartient soit mentionné. En outre, l'OIT s'engage à respecter les droits moraux des participants (par exemple, en veillant à ce que leur travail ne soit pas déformé ou modifié d'une manière qui leur soit préjudiciable ou qui nuise à leur réputation).
- Le(a) participant(e) déclare que toute photo qu'il/elle fait parvenir à l'OIT dans le cadre de cet appel a été prise par lui/elle-même ou par l'organisation à laquelle il/elle appartient, qu'il/elle a reçu l'autorisation de l'utiliser, et qu'elle peut être utilisée par l'OIT conformément aux présentes conditions générales. Le(a) participant(e) déclare également que, le cas échéant, son employeur lui a accordé l'autorisation d'envoyer la photo à l'OIT pour l'exposition.
- Le(a) participant(e) déclare avoir reçu directement le consentement valable du/des sujet(s) apparaissant sur la photo, qui couvre l'utilisation de son/leur image dans le cadre de cet appel à photos. Si le(a) participant(e) utilise une photo prise par un tiers, conformément aux dispositions énoncées dans le paragraphe précédent, il/elle certifie avoir reçu une autorisation écrite dudit tiers lui donnant son consentement valable. Dans tous les cas, lorsque le(s) sujet(s) apparaissant sur la photo est/sont inapte(s) à donner son/leur consentement, le(a) participant(e) déclare que l'autorisation a été accordée par une personne habilitée (par exemple, les parents ou les tuteurs légaux du/des sujet(s)), et qu'elle est valable conformément à la législation applicable.
- Les participants certifient s'être conformés, lors de la création et du dépôt de leur dossier, à toute législation applicable ainsi qu'aux règles de conduite de l'association professionnelle à laquelle ils appartiennent.